

Déclaration de politique du logement 2018-2024

Comme le prévoit le Code wallon du logement et de l'habitat durable, les communes ont pour obligation de rédiger une Déclaration de Politique du Logement.

La Déclaration de Politique du Logement a été élaborée de façon participative avec l'ensemble des acteurs locaux de Tournai. Elle a été votée lors du Conseil communal du 24 juin 2019.

Elle reprend les enjeux et les axes d'actions en la matière pour les 6 ans à venir et s'articule autour de 3 axes :

- Analyser pour mieux agir ;
- Travailler sur l'existant ;
- Être innovant .

La Déclaration de Politique du Logement